

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 11

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184698>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.  
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 16 Mars 1878.

L'assermentation de notre Grand Conseil, — non défaillé, — aura lieu mercredi, 20 courant, dans la Cathédrale. Cette cérémonie sera simple, comme tout ce qui découle de nos institutions démocratiques. La troupe mise sur pied consistera dans la musique et deux pelotons de cadets pour ouvrir le cortège, une compagnie de milices pour former la haie, avec la gendarmerie du dépôt pour fermer le cortège; deux pièces d'artillerie tireront 101 coups de canon.

En 1803, alors que notre pays voyait avec bonheur s'ouvrir l'ère de son émancipation et de ses libertés, on ne fit pas davantage; on fit peut-être moins encore.

Lorsque la commission administrative instituée par l'Acte de médiation eut vérifié les pouvoirs du Grand Conseil, réuni pour la première fois, le 14 avril 1803, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, et que cette assemblée eut nommé son bureau, le président, Jules Muret, dit : « Je proclame l'assemblée du Grand Conseil légitimement formée. Elle va commencer à délibérer. »

Une pièce de petit calibre, placée sur la terrasse de la Cathédrale, donna le double signal de l'entrée en fonctions du Grand Conseil et de 25 coups de canon tirés sur la place de Montbenon.

Le Grand Conseil écouta ensuite la lecture de la Constitution, puis décida d'ouvrir le protocole de sa première session par un décret de reconnaissance envers le premier consul de la République française, pour les services qu'il venait de rendre à la Suisse et aux Vaudois en particulier, en leur donnant une Constitution qui mettait fin à de longues et cruelles dissensions.

Le président de la commission administrative prononça dans cette séance un long et superbe discours, empreint du patriotisme le plus ardent et le plus pur, et débutant par ces belles paroles : « Citoyens, depuis près de trois siècles, le peuple du canton de Vaud était privé du droit de voir ses premiers magistrats pris dans son sein; et cette privation qu'ont peine à supporter les nations les moins jalouses de leur liberté, on était parvenu à nous la faire envisager comme un avantage.

» Quant au droit d'élire nos chefs, nous l'avions perdu bien longtemps auparavant.

» Il est donc bien beau ce jour où la réunion des représentants du peuple de ce pays atteste qu'il a recouvré ses droits!... Ce jour où nous pouvons dire : « *Le Pays de Vaud est un des cantons souverains de l'Helvétie!* »

Quelle immense carrière n'a-t-il pas fallu parcourir pour atteindre ce but? Jetez un coup d'œil en arrière, vous voyez, à une distance d'environ neuf cents ans, ces temps dont nos campagnards aiment encore à s'entretenir, ces temps de doux repos où la *reine Berthe filait*: ils sont à peine écoulés que commence contre la féodalité la guerre que nous venons seulement de voir finir.

Lausanne, 14 mars 1878.

Monsieur le Rédacteur,

Vous nous avez raconté, dans un de vos précédents numéros, les prouesses d'un corbeau apprivoisé, qui aurait poussé la fidélité jusqu'à suivre son maître à l'église. Le fait n'a rien d'étonnant, et si vous le permettez, je vous citerai à ce sujet quelques renseignements qui pourront peut-être intéresser quelques instants vos lecteurs.

Le corbeau commun a joué, on le sait, un rôle important dans l'arche de Noé. Comme la colombe, il a servi à faire découvrir la terre, avec cette différence, toutefois, que l'aventure des corbeaux est bien plus vraisemblable que celle des colombes. L'Islande fut découverte vers l'an 864, par un gentilhomme nommé Rabna Floki, un des premiers qui ait entrepris un voyage de découvertes. N'ayant pas de boussole et ne sachant pas exactement où se trouvait la terre qu'il cherchait, il prit à son bord trois corbeaux consacrés. Ayant fait voile à une certaine distance, il lâcha un des noirs oiseaux, qui ne tarda pas à revenir, jugeant sans doute qu'il n'était pas encore à mi-chemin du voyage; plus loin, il en lâcha un second qui, après avoir décrété dans les airs quelques cercles empreints d'une grande incertitude, regagna le bord, comme s'il eut hésité à franchir la distance qui le séparait encore de la terre. Le troisième enfin, en obtenant sa liberté, s'envola et disparut dans l'ouest.

En suivant cette direction, Rabna Floki tomba juste sur l'Islande.

Peu d'oiseaux ont une histoire aussi complète et aussi merveilleuse que le corbeau commun ; il n'est donc pas étonnant que cet oiseau ait attiré l'attention des naturalistes et des curieux. Rien n'a été oublié dans l'étude de ses mœurs. Dupont de Nemours a même composé un dictionnaire du langage des corbeaux ; pour cela il se retira à la campagne, et pendant deux ans, il étudia les cris et les habitudes de ces animaux.

Voici, selon lui, les principaux mots de cette langue irrégulière :

cra	cré	cro	crou	crouou
grass	gren	gross	grouss	grouours
craé	créa	croa	croua	grouass
croa	créé	croi	croui	grouess
craou	crio	croo	crouo	grouoss

Suivant le philosophe, ces 25 mots signifient : *Ici, là, droite, gauche, en avant, halte, pâture, garde à vous, homme armé, froid, chaud, partir, et une douzaine d'autres avis que les corbeaux ont à se donner, selon leurs besoins.*

Le lexique est presque complet ; nous ignorons si ces savants volatiles ont aussi une grammaire, Dupont de Nemours ayant négligé d'étudier leur langage à ce point de vue.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon affectueuse considération.

Un abonné.

#### Le larro et le gendarme.

On larro, mau vetu, étai eintrâ dein on cabaret po bâirè quartetta, kâ lè pandoures tot coumeint lè bravès dzeins sont soudzets à la sâi ; et tandi que la carbatière allâvè traîre lo vin pè la cava, noutron lulu, que sè trovâ solet pè la tsambla à bâirè, ve on bio pâ dè solâ quasu tot nâovo déssus lo fornet. Ma fâi l'occaison et la fauta dè robâ lâi firont doutâ sè charguès que laissivont sailli lè z'artets, et lè mette à la pliace dâi bio solâ, que l'einfatâ ào galop.

Quand la fenna revêgne avoué la quartetta, lo gaillâ lâi démandâ :

— Quin bon nové dein voutron veladzo ?

— Holâ ! lo valet à noutron vesin est moo sta né, que l'est bin dè regrettâ, kâ l'étai on dzeinti coo, tandi que son frârè, que ne fâ què dâo guignon à son père, est solidô coumeint 'na rotse.

— Eh ! que volliâi-vo, ma pourra fenna ! l'est adé et pertot dinsè, lè bons s'ein vont, lè crouio restont.

— Ma fâi vâi !

Lo pandoure avalâ sà petsoletta, pâyâ, et s'ein allâ ein deseint à la carbatière : Hélâ vâi ! madama, lè bons s'ein vont, lè crouio restont ! A revarié.

Et décampâ avoué lè bons solâ, tandi que lè crouio restâvon su lo fornet.

On pou après, lo carbatier qu'avâi met sè chô-ques vollie veni mettrè sè solâ que l'avâi met étsâodâ, mâ vo peinsâ bin diéro fe motset quand ve lè z'escarpins ào pandoure. Sa fenna sè démaufâ

tot lo drâi dè l'afférè et le criâ on gendarme que passâvè justameint, que sè mette à tsertsi. Trovâ l'osé ào bet dâo veladzo, lo ramenâ à la pinta po retruquâ lè solâ et après, faille traci à la peinchon dâo gouvernemeint. Ma fâi lo crouio guieux sè pressâvè pas; bambanâvè destrâ, que cein eimbétâvè gros lo gendarme, que lâi fe :

— Allein, tsaravouta ! dépatsivo don, crâidè-vo qu'on aussé lizi dè paidrè son temps po onna roûte coumeint vo !

L'autre s'arrêté, sè crâisè lè brés, lo vouâtè ào blian dâi ge, et lâi respond :

— Vo n'ai pardié pas dè quiet tant bragâ, kâ n'est pas on honeu dè martsi découtè vo !

#### Le sommeil.

Les anciens n'ont pas eu tort de faire du sommeil une divinité bienfaisante qui permet à l'homme de compenser la consommation trop grande de ses tissus et de rétablir l'équilibre de ses forces vitales.

L'homme ne peut volontairement se priver du sommeil : si ses occupations ou la maladie l'empêchent de dormir pendant un certain temps, on le voit bientôt maigrir et s'étioler ; il lui survient des accidents du côté du cerveau et des organes des sens ; enfin il est forcé de dormir.

Les personnes obligées de travailler la nuit dorment sans doute le jour, mais ce repos n'a pas la même valeur ; elles sont pâles, jaunes, maigres, décharnées, et la maladie aura plus de prise sur elles que sur tout autre. La nature elle-même ne nous donne-t-elle pas l'exemple du repos de la nuit ? Depuis l'humble fleur jusqu'au plus terrible animal, tout dort à ce moment, il n'y a que l'homme civilisé qui ait voulu changer tout cela ; il prétend qu'il est préférable de dormir le jour et de s'amuser la nuit. Mais aussi quelle pitié mine ont ces beaux veilleurs de nuit, quelles rides profondes, quel teint blafard, quels yeux éteints et fatigués, quelle calvitie précoce, quel ennui répandu sur le visage. Quelle lassitude ?

Les femmes dorment en général plus que les hommes, et cela tient à leur tempérament nerveux. Les vieillards, dont l'activité est moins grande, ont aussi moins besoin de sommeil.

Dans les pays chauds, les habitants n'ont pas assez du repos de la nuit, il leur faut encore faire la sieste pendant le jour ; la raison en est que l'afflux du sang vers le cerveau amène toujours le besoin de dormir ; aussi les personnes obèses sont-elles presque toujours en état de somnolence. Plus on approche du Nord, moins le besoin de sommeil est impérieux, aussi y vit-on plus longtemps que dans le Midi.

Les gros mangeurs et les grands marcheurs dormiront toujours mieux et d'un meilleur sommeil que les paresseux et ceux qui ne prennent pas une nourriture suffisante. Les excès alcooliques poussent également au sommeil, mais il est inutile de faire remarquer que ce sommeil est pesant, lourd et malsain ; on dit ordinairement qu'un ivrogne a mal aux cheveux, et c'est justice.

A tous les âges, il faut éviter le sommeil factice, au moyen de narcotiques ; on en contracte bientôt la fâcheuse habitude et le cerveau ne peut plus s'en passer. Que de congestions et d'accidents ont été la conséquence de ce dangereux usage !

Les personnes à constitution délicate et à tempérament lymphatique seront obligées de dormir plus longtemps que les autres. L'adolescent a besoin de 8 à 10 heures de sommeil ; l'adulte ne dormira jamais moins de 6 heures et jamais plus de 8. Quant aux vieillards, 6 heures leurs suffisent. Mais il n'y a pas de règle absolue ; chacun sait le temps qui lui est nécessaire pour réparer ses forces. Aussi, nous conformons-nous aux excellents conseils que donne dans l'*Ordre* le docteur E. Barré, en disant à ceux qui nous lisent :